



Genève, Juillet 2015

Chère équipe DEI,

Le Secrétariat international de Défense des Enfants International (DEI-IS) aimerait partager avec vous les dernières nouvelles de Genève, en particulier celles concernant la **29<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies** (CDH-29) qui a eu lieu du 15 juin au 3 juillet 2015. En général, la session de juin du Conseil met l'accent sur l'égalité des sexes et les droits des femmes. Dans cette optique, DEI a tenu une session de formation spécifique sur «**Tous ensemble pour la Justice : intégrer l'équité entre les sexes au sein du mouvement DEI - égalité des chances pour tous** » à laquelle divers représentants DEI du monde ont participé (plus d'informations ci-dessous).

En ce qui concerne [\*\*l'Etude Mondiale sur les Enfants Privés de Liberté\*\*](#), le Secrétaire général des NU est en communication avec différentes agences des Nations Unies afin de discuter de sa mise en œuvre. Une décision sera prise prochainement sur la façon dont l'étude doit être réalisée ; nous espérons qu'un expert indépendant sera nommé afin de négocier une coopération entre tous les intervenants. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des évolutions.

DEI a activement participé au CDH-29 dans lequel de nombreuses questions ont été abordées. Nous allons exposer en détail les principaux thèmes et activités. Veuillez noter que toute la documentation [\*\*CDH-29 est disponible en ligne en anglais, français, espagnol et arabe\*\*](#).

#### ➤ **JUSTICE DES ENFANTS**

Défense des Enfants International (DEI) a co-organisé un **événement sur les filles en détention** (18 Juin) avec la Réforme pénale Internationale (RPI) et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants (B / RSSG / VCE). L'évènement a été parrainé par la Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies. Parmi les intervenants figuraient le représentant du B / RSSG / VCE, le représentant de la Section des Droits des Femmes et de l'Egalité auprès de l'Office du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH), ainsi que le représentant de la Réforme Pénale Internationale (RPI) et DEI-Colombie. Les discussions ont permis d'identifier les obstacles et enjeux compromettant l'application des droits des filles dans le système de la justice pénale. Intervenants et participants ont abordé la nécessité de mieux prévenir la participation des filles dans le système de la justice pénale et de mieux protéger les infractions en détention. Les discussions ont également porté sur les moyens que l'on pourrait utiliser dans l'espoir de favoriser l'adoption de politiques sensibles au genre, d'établir des systèmes de justice adaptés aux enfants et sensibles aux besoins particuliers des filles, de mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes et de recours effectifs accessibles aux filles et, enfin, d'assurer des systèmes judiciaires accessibles aux filles qui ne soient pas discriminatoires et qui ne les re-victimisent pas. Le rapport sur l'évènement sera bientôt disponible sur le site [\*\*Web de DEI\*\*](#).

La **Rapporteuse Spéciale sur l'indépendance des Juges et des Avocats** a présenté son rapport annuel (A/CDH/29/26) au CDH. Son rapport met l'accent sur la **protection des droits des enfants dans le système judiciaire** et examine le rôle essentiel des juges, des procureurs et des avocats dans la défense des droits des enfants et l'application des normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'Homme au niveau national. DEI a contribué à la rédaction



de ce rapport et a également fait une déclaration associée afin de souligner davantage la nécessité d'établir des systèmes de justice adaptés aux enfants. La déclaration est disponible [ici](#).

Le CDH a également adopté une **résolution sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats** (A/CDH/29/L.11), appelant les Etats à garantir l'indépendance des juges et des avocats ainsi que l'objectivité et l'impartialité des procureurs. En outre, il encourage les Etats à mettre en place des cadres juridiques et politiques favorables au développement et au renforcement d'un système judiciaire plus sensible aux enfants.

### ➤ GENRE

Au cours de sa 29<sup>ème</sup> session, le Conseil des droits de l'Homme a tenu un **débat dans le cadre de sa journée annuelle sur les droits fondamentaux des femmes** (19 Juin) avec une réunion-débat sur l'élimination et la prévention de la violence domestique contre l'ensemble de la population féminine, suivi par un panel concernant la participation des femmes au pouvoir et les processus de prise de décision.

Le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'Homme a présenté un rapport sur les bonnes pratiques et les défis majeurs dans la prévention et **l'élimination des mutilations génitales féminines** (MGF). Le rapport a noté que la pratique est encore trop répandue, alimentée par des normes sociales et des stéréotypes nuisibles sur la sexualité et le rôle des femmes dans la société. La nécessité de changer les mentalités sociales et individuelles et sa criminalisation par le gouvernement a été soulignée.

Le Conseil a adopté **une résolution sur l'accélération des efforts pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes** (A/CDH/29/L.16/Rev.1) encourageant les Etats à soutenir les initiatives visant à promouvoir et prévenir l'égalité des sexes ainsi que la protection des femmes et des filles contre la violence domestique, notamment par des condamnations publiques et en pénalisant les auteurs.

Le Conseil a également adopté une **résolution sur l'élimination de la discrimination contre les femmes** (A / CDH / 29 / L.7 / Rev.1), appelant les Etats à promouvoir l'accès égal et complet, la participation et la contribution des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie, et de rejeter toutes les pratiques discriminatoires et les stéréotypes de genre. Les Etats ont été également invités à veiller à ce que les femmes aient un accès égal à tous les services et avantages économiques, financiers et sociaux sans discrimination.

Le Conseil a adopté une **résolution sur le renforcement des efforts pour prévenir et éliminer le mariage forcé et précoce des enfants** (A / CDH / 29 / L.15). La résolution reconnaît le mariage des enfants comme une violation des droits de l'Homme et comme un obstacle au développement durable, invitant les États à adopter, harmoniser et à faire respecter les lois et les politiques de prévention. Les États sont tenus d'exercer une diligence raisonnable en enquêtant, poursuivant et punissant la violence contre tous les enfants, et en renforçant les efforts visant à assurer l'enregistrement gratuit des naissances.

DEI-IS a organisé une **session de formation sur « Tous ensemble pour la Justice : intégrer l'équité entre les sexes au sein du mouvement DEI - égalité des chances pour tous »** (15-19 Juin). La session de formation avait pour but de sensibiliser et de renforcer les compétences



des représentants DEI sur les questions relatives à l'égalité des sexes et les normes et mécanismes, en matière de droits de l'Homme au niveau international, visant à réduire les inégalités existantes. La formation a également pour but d'informer et d'adopter la Politique de Genre de DEI et le Code d'éthique adopté en 2014 par le Conseil exécutif international (CEI) et entré en vigueur en Janvier 2015. Par le truchement des tables rondes et des présentations, les participants ont rencontré, entre autres, des experts de l'égalité des sexes du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH), de l'Association Chrétienne des Jeunes Femmes (YMCA) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Lors du dernier jour de la formation, les représentants DEI ont présenté leurs analyses sur l'égalité des sexes au niveau régional et ont défini des plans d'actions régionaux sur l'intégration de l'égalité entre les sexes. Le rapport de la session de formation sera bientôt disponible sur le [site Web de DEI](#).

### ➤ EDUCATION

Le Conseil a tenu un **Groupe de haut niveau sur les moyens de garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité**, qui a mis l'accent sur une vaste gamme de situations et d'obstacles auxquels les filles sont confrontées lorsqu'elles accèdent à l'éducation. Ces obstacles comprennent les stéréotypes de genre et les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. DEI a délivré une **déclaration commune** sur la question, dirigée par Plan International, en collaboration avec Arigatou International et Save the Children.

Le Conseil a adopté une **résolution sur le droit à l'éducation** (A / CDH / 29 / L.14 / Rev.1) invitant les États à donner plein effet au droit à l'éducation, conformément aux obligations qui leur est dû de respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation par tous les moyens appropriés en accordant une attention particulière aux filles, aux enfants marginalisés et aux personnes handicapées.

DEI a organisé un **événement parallèle**, parrainé par la Mission permanente de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, sur « **le droit des filles à l'éducation - une perspective ouest-africaine** » (16 Juin). L'événement a été créé pour lancer le nouveau rapport DEI, « **Une montagne à gravir** », qui met l'accent sur la violence basée sur le sexe et le droit des filles à l'éducation en Sierra Leone. Le rapport sur l'événement sera bientôt sur le [site de DEI](#). L'évènement comprend des intervenants de DEI-Sierra Leone, des représentants de la Coalition Camerounaise des ONG pour les Droits de l'Enfant (COCADE) et l'auteur du rapport « Une montagne à gravir » Mme Robinson, du Centre des droits de l'Homme de l'Université d'Essex. Les discussions ont porté sur les barrières sociales, culturelles et financières à la scolarisation des filles dans le contexte ouest-africain. Présentant le projet Girl Power, Mme Hawanatu Mansaray (DEI - Sierra Leone) a exprimé l'engagement de la section nationale à « *accroître l'accès à la justice, briser les barrières culturelles et sociales, responsabiliser les filles et renforcer les institutions gouvernementales et les mécanismes communautaires* ». Depuis sa mise en œuvre, à travers des activités de sensibilisation, des formations et des soutiens sociojuridiques, le projet a touché plus de 2 500 jeunes filles mais aussi des jeunes femmes, et plus de 10 000 enfants indirectement. M. Abdul Manaff Kemokai, président de DEI-Sierra Leone et représentant régional DEI Afrique, a fait la promotion des campagnes de mobilisation sur les droits fondamentaux des filles au niveau communautaire, régional, national et international.

DEI a également prononcé une déclaration sur le **droit des filles à l'éducation** au cours d'un dialogue interactif avec le Groupe de travail sur la Discrimination à l'égard des Femmes. La



déclaration a été délivrée par une stagiaire de DEI, Cécile Pilot, et est disponible sur [webcast](#) ('01:15:39).

#### ➤ **MIGRATION**

Le Conseil a adopté **une résolution sur la protection des droits de l'Homme des migrants: migrants en transit** (A / CDH / 29 / L.3), appelant tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et, de ratifier ou d'adhérer à la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les Travailleurs Migrants et des membres de leur famille. La résolution demande également au Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) de présenter une étude sur la situation des migrants en transit lors de la 31ème session du Conseil (CDH-31) en mars 2016.

Le Conseil a également adopté une **résolution sur les enfants et adolescents migrants non accompagnés et les droits de l'Homme** (A / HRC / 29 / L.24), appelant les pays d'origine, de transit et de destination à faciliter la réunification des familles afin de promouvoir le bien-être et l'intérêt supérieur des enfants migrants. Il s'agit également de noter que la détention des enfants fondée sur leur statut de migrant constitue une violation des droits de l'enfant. Il a été demandé au Comité consultatif des Nations Unies de développer une étude sur la question des « enfants et adolescents migrants non accompagnés et les droits de l'Homme », qui devrait être présentée lors de la 33ème session du Conseil (CDH-33) en Septembre 2016.

#### ➤ **FAMILLE**

Une résolution (A / CDH / 29 / L.25) a été adoptée sur la **protection de la famille: contribution de la famille à la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant pour ses membres, en particulier par son rôle dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs de développement durable**. La résolution invite les Etats à créer un environnement favorable afin de renforcer et d'aider toutes les familles. DEI, avec d'autres ONG de défense des droits de l'enfant, a fait pression (officiellement et officieusement) pour l'inscription d'un paragraphe supplémentaire sur les droits de l'enfant afin de souligner les droits individuels de chaque membre de la famille. Néanmoins, malgré l'ajout de ce paragraphe, le texte reste problématique dans son ensemble puisque l'accent est mis sur la famille plutôt que sur les individus. Par conséquent, DEI, avec le soutien des autres ONG de défense des droits de l'enfant, a fait une déclaration commune sur la question le 22 Juin afin de souligner que les enfants sont titulaires de droits de l'Homme autonomes. La webcast de la déclaration est disponible [ici](#) ('00:33:13).

#### ➤ **L'AGENDA MONDIAL POST-2015 SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

DEI, en tant que membre du **Groupe de Travail sur les Enfants et la Violence**, a co-organisé une table ronde le 11 Juin (la semaine avant le CDH-29) afin de fournir des exemples concrets sur les programmes ayant montré leur efficacité et qui seraient susceptible d'aider à l'élaboration de nouveaux moyens de réalisation de **l'Agenda Mondial Post-2015 sur le développement durable** (qui devrait être formellement adopté par les États en Septembre). L'événement a également mis l'accent sur l'importance des objectifs financiers, sur la violence contre les enfants comme étant essentiels pour assurer le potentiel et le développement des enfants. Parmi les intervenants figuraient, Susan Bissell, Chef de la Protection de l'Enfance, l'UNICEF; Azfar Khan, chef de l'Unité de Recherche sur les Politiques et Développement des



Connaissances, Organisation internationale du travail (OIT); Joanne Dunn, Conseillère Principale des Partenariats Stratégiques, Vision Mondiale Internationale.

## ➤ CONFLITS ARMES

La Commission d'enquête de Gaza a présenté formellement son rapport au Conseil (29 juin). Elle a été établie pendant la session spéciale du CDH en juillet 2014 afin d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme à l'échelle internationale, en particulier dans la zone occupée de Gaza, dans le contexte des opérations militaires menées depuis le 13 juin. Le rapport de la Commission a trouvé des allégations crédibles de crimes de guerre commis en 2014 par les troupes armées israéliennes et palestiniennes. Le Président de la Commission, a déclaré que « *l'étendue du désastre et de la souffrance humaine à Gaza était sans précédent et aura un impact sur les générations à venir* ». De nombreuses délégations se sont dites horrifiées par les violations généralisées et systématiques des droits de l'Homme, comme lors des meurtres de 551 enfants l'été dernier et ont fortement condamné l'absence de coopération de la part d'Israël.

Dans une résolution visant à **faire respecter la Justice et le droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est** (A / CDH / 29 / L.35), le Conseil a appelé à l'application de toutes les recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur le conflit de Gaza en 2014 et a appelé les parties concernées à coopérer pleinement avec la Cour Pénale Internationale. Le Conseil a également demandé au Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution, ainsi que sur la réalisation des recommandations contenues dans les rapports de la Commission d'enquête de Gaza et de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le conflit à Gaza, lors de la 31ème session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH-31) en Mars 2016.

DEI - Palestine a présenté une déclaration orale au cours du débat général concernant la situation des droits de l'Homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. La webcast de la déclaration est disponible [ici](#) ('01: 29: 24).

Un événement parallèle sur « **No More Impunity: Gaza Under Attack** » a été organisé par Aide Médicale pour la Palestine. Notre collègue, Ivan Karakashian, Responsable du Plaidoyer de DEI-Palestine, a activement contribué au débat en tant que panéliste. M. Karakashian a déclaré que 64 enfants palestiniens ont été tués par des drones israéliens lors de l'opération « Bordure de protection » l'été dernier. Il a affirmé que les zones adaptées pour accueillir les enfants afin de garantir leur sécurité n'existent plus à Gaza. Rien ne parvient à garantir les besoins urgents et nécessaires des enfants victimes de ce conflit.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a tenu un exposé oral sur **Boko Haram** au Conseil (01 Juillet). Il a dénoncé l'enlèvement à grande échelle des enfants, le recrutement d'enfants, les filles contraintes à l'esclavage sexuel, les mariages précoces, les viols et les grossesses forcées, comme étant des violations des droits de l'Homme et des principes du droit international humanitaire. Un rapport sur la question devrait être présenté lors de la prochaine session du Conseil (Septembre 2015).

Dans une **résolution sur la situation grave et en détérioration continue des droits de l'homme et humanitaire en République arabe syrienne** (A / CDH / 29 / L.4), le Conseil



demande aux autorités syriennes de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête sur la Syrie. En outre, le texte condamne fermement les violations persistantes, généralisées, systématiques et flagrantes des Droits de l'Homme et les atteintes à ces droits commises par les autorités syriennes et les milices affiliées au Gouvernement. Il condamne également fermement les actes terroristes et les violences commises contre les civils par l'Etat Islamique en Irak et le Levant (Daesh), le Front al-Nusra et les autres groupes extrémistes.

### **30<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (SEPTEMBRE 2015):**

La **prochaine session du Conseil des Droits de l'Homme aura lieu du 14 Septembre au 2 Octobre 2015**. Les questions traitées seront : l'administration de la justice, la détention arbitraire, la peine de mort, les formes contemporaines d'esclavage, les populations autochtones. Nous vous informerons dès que les choses se développeront à ce sujet (à savoir lorsque le programme formel de travail sera finalisé).

### **COMITE SUR LES DROITS DE L'ENFANT (COMITE CDE):**

Pendant sa 69<sup>ème</sup> session (du 18 mai au 5 juin), le comité CDE a examiné les pays suivants, où DEI est présent: le **Mexique, le Ghana, et les Pays-Bas**. DEI - Pays-Bas avait présenté un rapport alternatif au Comité pour cet examen, et les représentants néerlandais sont venus à Genève pour suivre les discussions et rencontrer directement les membres du Comité. L'impact du travail de plaidoyer de la section DEI a été prouvé lorsque les principales recommandations ont été avancées par le Comité à l'état des Pays-Bas, en particulier sur la question de la justice pour mineurs.

La session prochaine du Comité CDE (**70<sup>ème</sup> session**) aura lieu du 14 septembre au 2 octobre. Le pays examiné, où DEI est présent, sera le suivant : **Brésil** (selon la Convention des Droits de l'enfant et ses deux protocoles additionnels). Pour plus d'informations vous pouvez visiter le [site web officiel](#).

Il a été décidé que la prochaine **journée de débat général** du Comité des Droits de l'enfant (qui se déroulera en Septembre 2016) sera axée sur « **le droit de l'enfant à un environnement sain** », par rapport à la protection de l'environnement dans le contexte du développement durable et du changement climatique.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations sur les points susmentionnés.

En vous remerciant,  
Bien à vous,

Anna D. Tomasi

*Advocacy Officer*

Defence for Children International (DCI), 1, Rue de Varembé, P.O. Box 88, CH1211 Geneva 20

**E:** [anna.tomasi@defenceforchildren.org](mailto:anna.tomasi@defenceforchildren.org) **T:** +41 (0)22 734 0558 **W:** [www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org)

**Skype:** annadtomasi